

Monsieur l'inspecteur d'académique,

Cette réunion a pour objectifs de faire le bilan d'un programme annuel d'actions de prévention départemental, de fixer un calendrier des instances et des visites. La FSU s'étonne qu'un point sur situation sanitaire départementale ne soit pas clairement annoncé et seulement traité dans les questions diverses.

Concernant le programme annuel d'actions de prévention départemental, la FSU déplore que, faute d'instance académique, sans présentation en CHSCTA du programme annuel d'actions de prévention académique, ce PAAPD 2019-2020 réaliste n'ait pas pu être soumis à l'avis du CHSCTD. Aussi, la FSU vous remercie d'avoir accédé à sa demande de présentation d'un bilan des actions menées.

Pour le PAAPD 2020-2021, les orientations stratégiques pour 2020-2021 reprennent les mesures des orientations de 2019-2020. Elles se présentent sous quatre chapitres dont un spécifique au retour d'expérience de la crise sanitaire.

La FSU souhaite un travail conjoint avec le CHSCTD sur cette question spécifique.

En ce qui concerne, les visites, certes, des comptes rendus ne sont pas encore finalisés mais il est important de maintenir le rythme de visite ainsi que de finaliser le programme de l'an passé sur la problématique du déploiement du DUERP dématérialisé.

La FSU rappelle qu'elle est signataire du courrier commun du 8 septembre 2020 qui demande l'abrogation immédiate et définitive du jour de carence, qui demande de prévoir l'imputabilité au service du COVID-19 et demande la convocation régulière des CHSCT.

La FSU souhaite avoir un état précis de la situation sanitaire dans l'Aisne et de l'impact sur le service public d'éducation ? Quelle communication est faite aux personnels, aux usagers en cas COVID ou suspicion ? Qui informe le personnel de son retour sur site après éviction ? Comment sont considérés les enseignants quand un de leurs élèves est isolé ou testé positif, s'ils ne sont pas considérés comme cas contact. Si l'ARS ne peut s'occuper que des cas positifs et isoler les cas contacts, la direction départementale via les chefs d'établissements / les IEN se doit à minima d'envoyer un mail aux autres enseignants de l'élève leur précisant leur situation du point de vue de l'ARS à savoir : cas contact ou non. Quelle information est parvenue aux personnels dont la situation administrative a été impactée par la COVID suite aux clarifications apportées la semaine dernière par le ministère ? Où en est la ventilation des moyens « équipement COVID » alloués par l'employeur à l'intention de ces personnels dans notre département ?

Certaines problématiques liées à l'impossibilité de respecter le ou les protocoles ont très rapidement émergées :

- Difficulté pour se laver régulièrement les mains,
- Difficulté pour faire coïncider plusieurs protocoles (en EPS par exemple)
- Difficulté pour que le nettoyage désinfectant soit à minima quotidien
- ...

A ces problématiques s'ajoutent :

- Les difficultés liées au manque d'ergonomie des masques lavables ;
- Les risques professionnels liés à l'impact des préconisations sanitaires dans l'exercices des métiers, sur les relations aux usagers ;
- L'impact de la gestion des problématiques sanitaires sur certains personnels
- ...

La FSU déplore qu'à chaque instance, de nouvelles problématiques de souffrance au travail émergent systématiquement du même établissement du second degré du bassin Saint-Quentinois.

La FSU souhaite alerter le CHSCTD sur les conditions de travail des directeurs d'école dans le département.

La FSU souhaite que le groupe de travail sur les risques-psycho-sociaux soit réuni rapidement.

La FSU demande que les instances de CHSCTD se déroulent l'après midi comme il est d'usage dans notre département.

Enfin, quelles sont les préconisations qui vont accompagner le développement de l'utilisation du numérique dans notre département ?